



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

Journée Portes Ouvertes PJJ du 10 octobre 2016 : Le meilleur des mondes ?

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse organise, de nouveau, une journée « portes ouvertes » le 10 octobre 2016. Les partenaires associatifs et institutionnels, les parlementaires, les élus locaux, les préfets, les avocats, les magistrats et la presse sont invités à « *échanger avec des jeunes sous protection judiciaire et avec les équipes éducatives* ». Une occasion selon l'Administration de « *(re)découvrir l'engagement des professionnels et leurs missions* ». Mais de quelle réalité parlons-nous ? De quelles découvertes ? De celles qui apparaîtront le temps d'une journée vitrine ou de celles, plus contrastées, du quotidien des services ? A la lueur de l'engagement des personnels sur le terrain, nous rappelons ceux pris par l'Administration Centrale ces dernières années et force est de constater qu'il existe un grand écart entre le quotidien des personnels et les effets d'annonce.

Pour cette journée, certaines unités ont été choisies sans discussion ni avec l'équipe, ni avec le-la RUE. Si cela constitue une valorisation du travail accompli pour certain-es, cette démarche ne doit pas s'apparenter à une distribution de bons et mauvais points, mettant les **unités en concurrence**, alors que leurs difficultés sont communes.

Pour commencer, **à l'Insertion**, l'écart est énorme entre la volonté, certes louable, de mettre en valeur les projets menés à l'interne des UEAJ et les décisions de la DPJJ. Comment ne pas souligner le paradoxe entre une note sur les parcours d'insertion des mineurs, qui exclu quasiment de son propos les UEAJ et les PT et cette journée portes ouvertes ? Comment ne pas s'impatienter devant les reports successifs des instances où pourraient se rediscuter le cahier des charges des UEAJ ? Comment ne pas s'interroger sur l'annonce de la disparition programmée du corps des PT ? Les responsables pourront toujours évoquer l'ambition pédagogique des UEAJ devant les partenaires, ils ne pourront pas masquer l'absence d'une réelle politique d'éducation et d'insertion au bénéfice des mineur-es les plus en difficulté.

Les CEF exceptionnellement « ouverts » ce jour là, sont au centre d'un projet de mise à l'écart des jeunes sous mandat judiciaire. La création de ces structures a marqué un virage vers une volonté de contenir et de contrôler des adolescent-es désormais envisagé-es sous le seul prisme du passage à l'acte.

La création des CEF n'est pas sans conséquence sur les **UEHC** : Aujourd'hui il n'est plus question de travailler l'adhésion du mineur à son placement lors des réunions d'équipe en raison de la généralisation des placements/sanction. De plus, le taux de remplissage prend systématiquement le dessus sur le (bon) sens éducatif. La volonté de l'administration de développer **l'hébergement diversifié** ne se traduit pas suffisamment par l'octroi de moyens adéquats, ni en UEHDR, ni sur les missions HD.

Bien entendu, l'Administration présentera **le milieu ouvert « socle »** comme pierre angulaire du travail de la PJJ. Mais passé le discours, il sera difficile de masquer la réalité du terrain : pluridisciplinarité et spécificité des métiers remises en question, normes de travail intenable. De plus, le nombre de 196 RRSE équivalent à un ETP rédigés par les agents intervenant auprès des tribunaux ne peut être la seule référence. La diversité du public rencontré, l'amplitude horaire, les difficultés à trouver des lieux de placement, et par conséquent la multiplicité des déplacements constituent une réalité non prise en compte par l'administration.

Les adjoint-es administratif-ves et techniques, toujours mobilisé-es pour la préparation de ces journées, doivent y être associé-es en tant que membre des équipes éducatives. Les nouvelles tâches confiées aux adjoint-es administratif-ves (RH par exemple) doivent leur permettre d'obtenir une revalorisation statutaire à la hauteur de leurs responsabilités.

Quant aux **RUEs**, ils-elles sont toujours en attente d'une reconnaissance statutaire promise depuis trois ans par l'administration, première étape vers une reconnaissance professionnelle.

Si la PJJ a besoin de faire connaître ses missions et ses modalités d'intervention, cela ne doit pas se cantonner à une simple journée d'apparat. **La véritable ouverture au Ministère de la Justice** aurait été la remise en cause des dispositifs sécuritaires et régressifs avec une réforme ambitieuse de l'ordonnance de 1945. **La véritable ouverture à la PJJ doit être celle de la prise en compte des difficultés des jeunes qui nous sont confié-es et des conditions de travail des équipes éducatives qui les accompagnent.**

La réalité n'est pas celle des façades repeintes pour l'occasion, elle est dans l'arrière-cour, là où nous nous débattons et défendons quotidiennement nos missions éducatives !

Ensemble, construisons une autre journée, celle de la grève du 24 novembre prochain pour obtenir des conditions de travail adaptées à une véritable politique éducative ambitieuse et ouverte !!!



- Pour les éducateurs-trices: 20 jeunes en file active
- Pour les psychologues : baisse de la norme annuelle en MJIE et comptabilisation par jeune et non par fratrie
- Pour les Assistant-es de Service Social : suppression de l'attribution de mesures en propre
- Effectivité d'une pluridisciplinarité qui ne doit pas se limiter aux MJIE
- Revalorisation statutaire des Adjoint-es Administratif-ives à la hauteur des nouvelles tâches qui leur incombent et du niveau de responsabilité qui en découle.
- Véritable reconnaissance statutaire et institutionnelle des Responsables d'Unité Educative par leur intégration dans le corps des directeur-trices.
- Reprise de recrutement des Professeur-es Techniques.
- Meilleures conditions de travail pour tous les personnels, quels que soient leur catégorie et leur lieu d'exercice



SENS DE LA VISITE